-CC-

ASSEMBLÉE NATIONALE
Nº 1368-8004111

Canada Québec

PROGRAMME « TRAVAUX D'INFRASTRUCTURES CANADA-QUÉBEC 2000 »

FORMULAIRE DE PRESENTATION D'UN PROJET

Au volet ou sous-volet suivant (un seul projet par formulaire)
(Les instructions relatives au formulaire sont en annexe)

Cocher une seule case

Volet 1: Infrastructures pour l'eau potable et les eaux usées

- 1.1 Réfection et construction d'infrastructures d'aqueduc et d'égout ☐
- 1.2 Traitement de l'eau potable ☐
- 1.3 Expérimentation de nouvelles technologies ☐

Volet 3: Projets à incidences économiques, urbaines ou régionales ☐

Le présent formulaire de présentation d'un projet et le guide sur le programme sont disponibles sur le site internet du ministère des Affaires municipales, du Sport et du Loisir (www.mamsl.gouv.qc.ca) à la section « Affaires municipales » sous la rubrique « Infrastructures ».

À L'USAGE DU MINISTÈRE
Dossier n° : 4 0 _ _ _ _

Section 1 - IDENTIFICATION DU REQUÉRANT

Requérant (municipalité, MRC, communauté métropolitaine, régie intermunicipale ou organisme) | Désignation | Code géographique

Adresse (numéro civique, rue, case postale, localité et code postal)

Nom du répondant | Fonction | Téléphone | Télécopieur

Courriel | Cocher si la même adresse ☐ | Adresse (numéro civique, rue, case postale, localité, code postal)

Section 2 - IDENTIFICATION DU CONSULTANT

Firme mandatée | Adresse (numéro civique, rue, case postale, localité, code postal)

Responsable du projet | Téléphone | Télécopieur | Courriel

Section 3 - TITRE DU PROJET

Numéro du projet chez le requérant | Ordre de priorité du projet pour le requérant

Section 4 - PRÉSENTATION D'UN PROJET

Tout projet présenté au ministère des Affaires municipales, du Sport et du Loisir doit être appuyé par :

- une résolution du conseil municipal ou du conseil d'administration, selon le cas, autorisant la présentation du projet et confirmant l'engagement à payer sa part des coûts admissibles et d'exploitation continue du projet;

  Inscrire le n° de la résolution | et la date de la résolutio

- les documents suivants (si disponibles, joindre une copie):

	Cocher si joint
1- Le plan demandé pour la localisation des travaux à la Section 6 du présent formulaire	☐
2- Les plans et devis détaillés des travaux soumis	☐
3- Le bordereau d'estimation détaillé des coûts des travaux soumis	☐
4- La soumission retenue	☐
5- Le certificat d'autorisation des travaux du ministère de l'Environnement du Québec	☐
6- Autres documents joints (préciser)	

Section 5 - ATTESTATION

J'atteste que les renseignements fournis dans ce formulaire et dans les documents joints sont véridiques et complets.

Nom | Fonction

Signature | Date

Section 6 - TRAVAUX À RÉALISER

Décrire les travaux à réaliser et ventiler leurs coûts en précisant les coûts unitaires utilisés à cette fin

Description détaillée des travaux ***(si requis, compléter la description des travaux et la ventilation des coûts sur des pages additionnelles)***	Quantité	Unité de mesure	Coût unitaire (fourniture et installation excluant les taxes)	Coût total

Section 6 - TRAVAUX À RÉALISER (suite)

RÉALISATION DES TRAVAUX

Conjointement avec une autre municipalité ou un autre organisme.

Si oui, préciser.

Travaux à contrat

☐ Aucun ☐ En partie ☐ En totalité

Travaux en régie

☐ Aucun ☐ En partie ☐ En totalité

LOCALISATION DES TRAVAUX

Préciser l'endroit où se feront les travaux (rues, secteurs, etc.)

Circonscription électorale provinciale où se réalisera le projet

Circonscription électorale fédérale où se réalisera le projet

Joindre un plan localisant les travaux et montrant les limites des éléments cochés « Oui » aux questions 1 à 5

	Oui	Non
1. Le projet est-il à l'intérieur du périmètre d'urbanisation existant en date du 20 octobre 2000?	☐	☐
2. Le projet est-il à l'intérieur des limites d'une zone déjà construite?	☐	☐
3. Le projet est-il dans une zone inondable? Si oui, fournir une copie de la dérogation obtenue du palier de gouvernement concerné.	☐	☐
4. Le projet est-il dans une zone à risque?	☐	☐
5. Les travaux touchent-ils à une ou des routes sous la juridiction du ministère des Transports du Québec? Si oui, identifier la ou les routes ainsi que le ou les tronçons touchés.	☐	☐

IMPACT ENVIRONNEMENTAL

	Oui	Non
6. La municipalité a-t-elle présenté une demande de certificat d'autorisation de travaux au ministère de l'Environnement du Québec?	☐	☐
7. Les travaux sont-ils réalisés à moins de 30 mètres d'un lac ou d'un cours d'eau?	☐	☐
8. Le projet risque-t-il d'entraîner le rejet de substances polluantes dans un lac ou un cours d'eau durant les travaux? Si oui, comment risque-t-il d'entraîner des rejets et quelles sont les mesures de mitigations prévues?	☐	☐

Section 7 - JUSTIFICATION DU PROJET

Cocher les problèmes qui seront solutionnés par le projet soumis et fournir les informations correspondantes en appui

PROBLÈMES À SOLUTIONNER	INFORMATIONS CORRESPONDANTES
FOURNIR DANS TOUS LES CAS	**Le nombre de personnes directement concernées par le projet soumis** **et** Avec réseau d'aqueduc ou d'égout existant : la population totale desservie **ou** Sans réseau d'aqueduc ou d'égout : la population totale à desservir par le projet soumis
EAU POTABLE	
☐ Contamination bactériologique de l'eau potable	Résultats des analyses d'eau de la dernière année **et** Avec réseau d'aqueduc existant : fréquence et durée du problème **ou** Sans réseau d'aqueduc : nombre de puits concernés, fréquence et durée du problème
☐ Contamination physico-chimique de l'eau potable	Résultats des analyses d'eau de la dernière année **et** Avec réseau d'aqueduc existant : fréquence et durée du problème **ou** Sans réseau d'aqueduc : nombre de puits concernés, fréquence et durée du problème
☐ Problème de désinfection de l'eau potable	Concentration en chlore résiduel aux points de contrôle
☐ Absence d'équipement de contrôle	Équipements manquants pour le contrôle du chlore résiduel, de l'irradiation par les U.V. et de la turbidité à la sortie de l'installation de traitement de l'eau potable ou du réservoir, ou tout autre équipement manquant (préciser ci-dessous)
☐ Manque d'eau potable	Avec réseau d'aqueduc existant : capacité de production mensuelle critique, nombre de mois contraignants et lesquels, débits des usagers majeurs, capacité des équipements existants, volume de la réserve d'opération **ou** Sans réseau d'aqueduc : nombre de puits concernés, fréquence et durée du problème
☐ Infrastructures désuètes	Nombre de bris/km/année, nombre d'interruption de service (historique de 5 ans), âge, matériau, diamètre et capacité des conduites
☐ Esthétique de l'eau potable	Résultats des analyses d'eau de la dernière année **et** Avec réseau d'aqueduc existant : fréquence et durée du problème **ou** Sans réseau d'aqueduc : nombre de puits concernés, fréquence et durée du problème
☐ Protection contre l'incendie	Équipements manquants, capacité des équipements existants, réserve disponible
☐ Problème de fonctionnement	Préciser ci-dessous
☐ Problème de gestion	Préciser ci-dessous
EAU USÉE	
☐ Contamination de l'environnement	Nombre de sources d'insalubrité et localisation de chacune
☐ Refoulements d'eaux usées	Fréquence des refoulements (historique de 5 ans)
☐ Débordements d'eaux usées	Fréquence des déversements, exigences fixées par le MENV, capacité des équipements existants
☐ Infrastructures désuètes	Âge, matériau, diamètre et capacité des conduites
☐ Refoulements pluviaux	Fréquence des refoulements (historique minimal de 5 ans), capacité des équipements existants
☐ Respect des exigences environnementales	Capacité et rendement des équipements existants, exigences fixées par le MENV
☐ Problème de fonctionnement	Préciser ci-dessous
☐ Problème de gestion	Préciser ci-dessous
DIVERS	
☐ Barrage non conforme à la Loi sur la sécurité des barrages	Cotes d'évaluation, d'état et de conséquence attribuées par le MENV
☐ Problème de gestion de déchets solides (sous-volet 1.3)	Préciser ci-dessous
☐ Autres problèmes	Préciser ci-dessous

Décrire les problèmes et expliquer comment le projet soumis permettra de les résoudre (si requis, compléter la description et l'explication sur des pages additionnelles)

Section 7 - JUSTIFICATION DU PROJET (suite)

Cocher les critères satisfaits par le projet soumis au sous-volet 1.1 ou 1.2

- ☐ Amélioration de la qualité de l'environnement
- ☐ Amélioration de la qualité de l'eau potable
- ☐ Mise aux normes des infrastructures municipales
- ☐ Meilleure gestion de l'eau potable ou des eaux usées
- ☐ Amélioration de la santé, de la sécurité ou de la salubrité publique
- ☐ Soutien de la croissance économique
- ☐ Incitation à l'innovation ou à l'expérimentation en favorisant l'utilisation de nouvelles technologies, de meilleures pratiques ou de nouvelles approches
- ☐ Réponse aux besoins actuels de la population en matière d'eau potable
- ☐ Désuétude des infrastructures
- ☐ Support au regroupement

Cocher les critères satisfaits par le projet soumis au sous-volet 1.3

- ☐ Potentiel à résoudre un problème
- ☐ Applicabilité aux municipalités québécoises
- ☐ Performance attendue du procédé ou du produit
- ☐ Retombées techniques, économiques ou commerciales
- ☐ Qualité et diversité des membres de l'équipe de réalisation
- ☐ Impact sur le développement de la main-d'œuvre

Les explications à fournir pour les critères cochés au sous-volet 1.3 doivent tenir compte des éléments mentionnés à la section 7 des instructions relatives au formulaire de présentation d'un projet.

Cocher les critères satisfaits par le projet soumis au volet 3

- ☐ Soutien de la croissance économique
- ☐ Impact sur l'économie locale ou régionale (effet de levier)
- ☐ Création ou maintien d'emplois à long terme
- ☐ Accroissement du potentiel touristique
- ☐ Amélioration des infrastructures collectives
- ☐ Accès à des services municipaux permettant d'améliorer le milieu de vie des citoyens
- ☐ Promotion et développement de la culture ou du patrimoine
- ☐ Amélioration d'installations récréatives ou culturelles locales
- ☐ Effet structurant sur l'aménagement du territoire ou l'urbanisation

Expliquer, pour tous les critères cochés ci-dessus, comment le projet soumis les satisfait (si requis, compléter l'explication sur des pages additionnelles)

Section 8 - RÉPARTITION DES COÛTS ET DU FINANCEMENT DU PROJET SOUMIS

COÛTS DU PROJET

1. COÛTS DIRECTS		2. FRAIS INCIDENTS	
1.1 Travaux accordés à contrat		2. 1 Honoraires professionnels	
1.2 Travaux réalisés en régie		2. 2 Frais de financement	
1.3 Autres		2. 3 Autres	
1.4 Taxes nettes sur les coûts directs		2. 4 Taxes nettes sur les frais incidents	
1. 5 Total des coûts directs		**2. 5 Total des frais incidents (maximum de 22 % de 1.5)**	
		TOTAL (1.5 + 2.5)	

Date prévue du début des travaux | | Date prévue de la fin des travaux | |

VENTILATION DES COÛTS PAR ANNÉE DE RÉALISATION DU PROJET SOUMIS

2001	2002	2003	2004	2005	2006	TOTAL

FINANCEMENT DU PROJET

1. Contribution de la municipalité ou de l'organisme	
2. Contribution anticipée du Québec dans TICQ 2000 ***(répondre à la question 5 ci-dessous)***	
Contribution anticipée du Canada dans TICQ 2000 ***(répondre à la question 5 ci-dessous)***	
3. Contribution provenant d'autres programmes gouvernementaux ***(préciser au point 6 ci-dessous)***	
4. Contribution provenant d'autres sources ***(préciser au point 7 ci-dessous)***	
TOTAL	

5. *Expliquer en quoi une aide financière provenant de TICQ 2000 contribuera à la réalisation du projet, préciser comment ce dernier s'insère dans la planification des immobilisations et comment il contribue à la faire évoluer.*

6. *Identifier tout autre programme gouvernemental contribuant au financement du projet soumis et préciser les montants concernés. Préciser également si, au cours des cinq dernières années, le projet a déjà été présenté dans le cadre d'un autre programme.*

7. *Identifier toute autre source de financement différente de celles susmentionnées et préciser les montants concernés.*

INSTRUCTIONS RELATIVES AU FORMULAIRE DE PRÉSENTATION D'UN PROJET

Le formulaire de présentation d'un projet au ministère des Affaires municipales et de la Métropole est disponible en format « WORD97 » sur le site internet du Ministère (**www.mamsl.gouv.qc.ca**). Le déplacement d'un champ à l'autre se fait à l'aide de la touche de tabulation. Seuls les champs en grisé peuvent être remplis. Les cases peuvent être cochées à l'aide du bouton gauche de la souris ou en y inscrivant un X. Des informations sur le contenu d'un champ grisé sont disponibles en positionnant le curseur sur le champ et en enfonçant la touche F1. Le formulaire est en mode protégé mais sans mot de passe de protection.

Un seul projet peut être présenté par formulaire et une seule case peut être cochée pour préciser à quel volet ou sous-volet est présenté le projet. Il est important de consulter le guide sur le programme pour connaître ses modalités. Ce guide est aussi disponible sur le site internet du Ministère.

Section 1 - IDENTIFICATION DU REQUÉRANT

Inscrire le nom officiel de la municipalité ou de l'organisme requérant, son adresse, et dans le cas d'une municipalité ou d'un organisme municipal, ajouter son code géographique. Inscrire le nom de la personne identifiée comme répondant pour le projet présenté par la municipalité ou l'organisme requérant, préciser la fonction de cette personne dans l'organisation, inscrire son numéro de téléphone, son numéro de télécopieur, son courriel et son adresse postale si elle est différente de celle du requérant.

Section 2 - IDENTIFICATION DU CONSULTANT

Inscrire le nom de la firme mandatée et son adresse postale. Inscrire le nom du consultant responsable du projet, son numéro de téléphone, son numéro de télécopieur et son courriel.

Section 3 - TITRE DU PROJET

Donner au projet présenté un titre évocateur et synthèse des travaux soumis et de leur localisation. Inscrire le numéro identifiant le projet chez la municipalité ou chez l'organisme requérant. Préciser l'ordre de priorité du projet présenté par rapport à tous les projets présentés au programme par la municipalité ou l'organisme requérant.

Section 4 - PRÉSENTATION D'UN PROJET

Joindre, pour tout projet présenté, une résolution du conseil municipal, ou du conseil d'administration dans le cas d'un organisme requérant, autorisant la présentation du projet et confirmant l'engagement à payer sa part des coûts admissibles et d'exploitation continue du projet. Une résolution peut couvrir plusieurs projets présentés en autant que chacun d'eux y soit identifié. Inscrire le numéro et la date de la résolution. Enfin, cocher les documents demandés qui sont joints au formulaire de présentation du projet.

Section 5 - ATTESTATION

Le formulaire doit être signé par un employé de la municipalité ou de l'organisme requérant qui atteste que les renseignements fournis dans le formulaire et les documents joints sont véridiques et complets. Inscrire le nom de cette personne, sa fonction dans l'organisation et la date de signature du formulaire de présentation du projet. Le formulaire ne **peut être signé par un élu**.

Section 6 - TRAVAUX À RÉALISER

Décrire en détail les travaux à réaliser et ventiler leurs coûts en précisant à ces fins les quantités, les unités de mesure (m lin., m^2, m^3, tonne métrique ou autres), les coûts unitaires (fourniture et installation, excluant les taxes) et les coûts totaux obtenus. Joindre, si disponible, le bordereau d'estimation détaillé des coûts des travaux soumis ou la soumission retenue.

RÉALISATION DES TRAVAUX

Préciser si le projet se réalisera conjointement avec une autre municipalité ou un autre organisme, identifier ces partenaires et préciser leur participation. Cocher ensuite dans quelle proportion les travaux sont réalisés à contrat ou en régie. **Pour être reconnus admissibles, les travaux en régie doivent être réalisés par des employés supplémentaires embauchés spécifiquement pour leur réalisation.**

LOCALISATION DES TRAVAUX

Préciser l'endroit où se feront les travaux (rues, secteurs, n° de lot, adresse civique des bâtiments touchés, etc.). Identifier la circonscription électorale provinciale et la circonscription électorale fédérale où se feront les travaux; s'il y a plus d'une circonscription électorale touchée, identifier les.

Un plan localisant les travaux doit être joint au formulaire de présentation du projet. Ce plan doit montrer les limites du périmètre d'urbanisation en vigueur le 20 octobre 2000, les limites de la zone construite, le cas échéant, celles des zones à risques ou des zones inondables. Si les travaux touchent à des routes relevant de la juridiction du ministère des Transports du Québec, localiser et identifier ces routes sur le plan et préciser les tronçons touchés.

IMPACT ENVIRONNEMENTAL

Préciser si une demande de certificat d'autorisation de travaux a été présentée au ministère de l'Environnement du Québec. Préciser si les travaux sont réalisés à moins de 30 mètres d'un lac ou d'un cours d'eau, et s'ils risquent d'entraîner le rejet de substances polluantes. Dans ce dernier cas, préciser quels seront ces rejets et les mesures de mitigation prévues.

Section 7 - JUSTIFICATION DU PROJET

PROBLÈMES À SOLUTIONNER

Cocher les problèmes à solutionner par les travaux soumis, et fournir les justifications et les documents d'appui correspondant aux problèmes cochés. Ces problèmes et leurs justifications peuvent être expliqués dans l'encadré du bas et les documents d'appui doivent être joints au formulaire de présentation du projet. Si ces documents ne peuvent être transmis en même temps que le formulaire, il serait opportun d'indiquer quand ils seront transmis au Ministère.

CRITÈRES DU PROGRAMME SATISFAITS PAR LE PROJET SOUMIS

Selon le volet ou le sous-volet où le projet est présenté, cocher les cases des critères correspondants du programme satisfaits par le projet présenté. Par la suite, il faut expliquer dans l'encadré du bas comment le projet soumis permet de satisfaire les critères cochés.

Dans le cas de projets soumis au volet 1.3, il faut démontrer les éléments suivants :

Potentiel à résoudre un problème

Préciser le potentiel de la technologie expérimentée à s'adapter à l'évolution des normes ou des exigences et à d'autres problématiques. Préciser les résultats déjà obtenus (résultats de laboratoire, de projets pilotes ou autres).

Applicabilité au Québec

Préciser le nombre de municipalités ou d'infrastructures touchées par cette technologie, la population québécoise ciblée, sa disponibilité, les conditions climatiques limitant l'exploitation de la technologie ou faisant en sorte qu'elle soit d'intérêt.

Performance attendue du procédé ou du produit

Préciser les performances attendues, la garantie technologique, les gains environnementaux et sociaux.

Retombées techniques, économiques, commerciales

Préciser les économies attendues lors de l'exécution ultérieure de la technologie une fois qu'elle aura été développée (temps, matériaux, main-d'œuvre et autres), et celles attendues lors de son exploitation ultérieure (opération et/ou entretien). Préciser comment la réalisation du projet peut favoriser le développement de nouveaux marchés et la conclusion d'ententes commerciales. Préciser toute contribution financière de l'entreprise privée pendant la réalisation du projet.

Équipe de réalisation et suivi expérimental

Préciser quel est le protocole d'expérimentation et les rapports de suivi prévus, la composition de l'équipe de réalisation (diversité et expérience des partenaires, partage des responsabilités et autres). Définir quels seront les retombées scientifiques et le processus de diffusion des résultats de l'expérimentation (articles, conférences, salons technologiques ou autres). Démontrer la nécessité de réaliser l'expérimentation selon l'ampleur proposée.

Impact sur le développement de la main-d'œuvre

Préciser comment la réalisation du projet favorisera le développement et l'exportation d'une expertise québécoise.

Section 8 - RÉPARTITION DES COÛTS ET DU FINANCEMENT DU PROJET SOUMIS

COÛTS DU PROJET

Répartir le coût total du projet présenté selon ses coûts directs et ses frais incidents. **Les taxes nettes doivent être réparties selon qu'elles se rapportent aux coûts directs ou aux frais incidents.**

Les coûts directs comprennent notamment les coûts avant taxes des travaux à contrat, des travaux en régie uniquement s'ils sont réalisés par des employés supplémentaires embauchés spécifiquement pour leur réalisation, les autres coûts notamment l'arpentage de chantier, les frais de laboratoire, les tests de sol, les tests d'étanchéité des conduites, et enfin, les taxes nettes sur les coûts directs.

Les frais incidents sont limités à 22 % des coûts directs, sauf au sous-volet 1.3 où ils ne sont pas limités. Ces frais comprennent notamment les honoraires professionnels, les frais de financement permanent, les frais de financement temporaire lorsque les travaux sont décrétés par règlement d'emprunt, et enfin, les taxes nettes sur les frais incidents.

Inscrire la date prévisible du début des travaux et celle de la fin des travaux. Ventiler ensuite le coût total des travaux par année de réalisation.

FINANCEMENT DU PROJET

Répartir le financement du projet sur la base des contributions des divers partenaires : la municipalité ou l'organisme requérant, le gouvernement du Québec et le gouvernement du Canada (répondre à ce sujet à la question du point 5), les contributions provenant d'autres programmes gouvernementaux (répondre à ce sujet à la question du point 6), et enfin, toutes autres sources de financement incluant le financement provenant d'organismes à but non lucratif ou d'entreprises privées (répondre à ce sujet à la question du point 7).

Pour tout projet soumis au volet 1 ou 3 du programme, le formulaire de présentation du projet doit être retourné à l'adresse suivante :

« Travaux d'infrastructures Canada-Québec 2000 »
Ministère des Affaires municipales, du Sport et du Loisir
Direction des infrastructures
10, rue Pierre-Olivier-Chauveau
Aile Chauveau, 2e étage
Québec (Québec) G1R 4J3